

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 19 novembre 2021

### **Incendie du site de traitement de déchets de Céron Suivi hebdomadaire**

Un incendie signalé par un riverain, s'est déclaré sur le site de Céron à Sainte-Luce le 6 novembre dernier vers 13 heures. Le STIS a immédiatement mis en œuvre d'importants moyens pour combattre le feu.

Ce site de traitement de déchets, géré par le Syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets (SMTVD), sur délégation des trois communautés d'agglomérations compétentes en la matière, est le seul en fonctionnement en Martinique.

Le site de Céron a déjà fait l'objet de nombreux contrôles et demandes de mise en conformité de la part des services de l'État. Un arrêté préfectoral de mesure d'urgence a été pris le 10 novembre 2021.

Le dépôt d'ordures a été interdit par arrêté préfectoral le 10 novembre, et le site du Petit Galion au Robert également sinistré par un incendie, a réouvert partiellement à titre exceptionnel et provisoire le mercredi 17 novembre 2021.

Jeudi 11 novembre, le dôme d'ordures s'est affaissé, rendant impossible l'accès aux engins de terrassement indispensables au STIS pour remplir sa mission, déjà complexe eu égard à la nature du feu (extinction par étouffement et eau) et rendue extrêmement difficile par le fait que les pompes du SMTVD sont hors d'usage.

Des travaux d'aménagement d'une nouvelle voie d'accès au dôme pour les pompiers et leurs engins sont en cours par le SMTVD.

Face aux émanations de fumées pour les populations des alentours, Madinair a mis en place des instruments de mesure de la qualité de l'air dans l'environnement, dans l'axe des vents des fumées de l'incendie, notamment à Taupinière et à O'Mullane.

Les données de la qualité de l'air collectées seront traitées, comparées aux normes environnementales, et fournies au SMTVD qui les transmettra immédiatement à la DEAL et à l'Agence régionale de santé (ARS). Ces données seront également rendues publiques. L'ARS a par ailleurs activé son réseau de médecins « sentinelles ».

Elle a aussi pris attache avec le praticien présent à la réunion du 11 novembre, et met en place des consultations médicales spécialisées au Centre hospitalier universitaire de Martinique (CHUM). L'ARS se rapprochera également des usagers de sites particulièrement sensibles (écoles, crèches etc) et invite tous les riverains qui ressentent des troubles liés aux émanations à consulter leur médecin ou à la joindre au 05 96 39 42 43.

◆ Un nouveau point de situation sera diffusé par la préfecture à la fin de la semaine prochaine.